



REGLEMENT DES SIMULTANES DE L'ADOUR

EPREUVE DE CATEGORIE 4

ORGANISATION :

Les simultanés de l'Adour sont ouverts à tous les licenciés de la FFB.

- ✓ Quatre simultanés sont organisés par saison dans les clubs volontaires.
- ✓ Nombre minimum de tables par centre : 5
- ✓ Nombre minimum de donnes jouées par paire : 24
- ✓ Chaque club peut organiser le nombre de simultanés qu'il désire.
- ✓ Chaque simultané est doté de POINTS D'EXPERTS (barème FFB) et de PRIX EN ESPECES pour les 3 premiers des classements open et par séries 2,3 et 4.
- ✓ Tous les participants reçoivent un livret commenté des donnes jouées.
- ✓ **A l'issue de ces 4 séances, il est établi, pour les joueurs ayant participé à au moins 2 simultanés, 4 classements généraux au cumul des points d'Experts des 3 meilleurs simultanés.**

(Classement Scratch et classements par séries : 2, 3 et 4)

DOTATION:

- Les vainqueurs des classements généraux scratch, séries 2, 3 et 4 seront récompensés par un trophée.
- Les 10 premiers du classement scratch se verront attribués des PP.
- Les premiers des classements par catégories seront récompensés par des PE en plus de ceux attribués par la FFB.
- Les barèmes seront publiés chaque saison avant le premier simultané.

